



L'essentiel

Retour le déjeuner d'actualité immobilière

Décryptage de la réglementation environnementale 2020

n°3

EDITO

Devant près de 50 membres et sympathisants d'Acteurs Immo lors de notre déjeuner trimestriel d'actualité du 24 avril, Maxime JAYMOND, spécialiste de l'énergie et du bâtiment (New Energie Concept), est venu présenter la réglementation environnementale 2020 qui a succédé à la RT 2012.

En 60 minutes montre en main, il nous a permis de comprendre les enjeux de cette nouvelle réglementation, ses mécanismes de mise en œuvre et son calendrier d'application.

L'auditoire (toutes les professions de l'immobilier sont représentées à Acteurs Immo) a bien pris conscience de l'articulation de la RE 2020 autour de 3 axes :

- Le premier axe est celui de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs. La RE2020 insiste sur la performance de l'isolation ;
- Le deuxième axe de la RE 2020 est de diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en

compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, de la phase de construction à la fin de vie, en passant par la phase d'exploitation ;

- Le troisième et dernier axe vise à permettre aux occupants de vivre dans un lieu de vie et de travail adapté aux conditions climatiques futures en poursuivant l'objectif du confort en été.

3 constats majeurs ont été formulés par Maxime JAYMOND :

- La RE 2020 a encore plus de sens en PACA du fait de sa prise en compte du confort d'été ;
- Cette nouvelle réglementation implique l'intégralité des acteurs de l'acte de bâtir ;
- Le secteur de la construction ne pourra relever le défi énergétique qu'avec le concours de l'industrie et de l'innovation qu'elle apportera.

Très concernée par les enjeux environnementaux, Acteurs Immo poursuivra son cycle de débats sur les sujets en lien avec l'énergie.

Nous aborderons dans les prochains mois la question de la rénovation des bâtiments existants, secteur résidentiel et tertiaire.



Thierry MOALLIC
Président d'Acteurs Immo

L'équipe de gouvernance d'Acteurs Immo :

- Guillaume BOURGUEIL, Secrétaire
- Patrice BREMOND, Trésorier
- Nadia DUCLAUT, Responsable des événements et de la communication
- Yves LANCELOT, Vice-président
- Thierry MOALLIC, Président
- Olivier ROUX, Responsable Veille Immobilière
- Louisa TIGHILT, Responsable des partenariats

Maxime Jaymond : « Nous nous dirigeons de plus en plus vers le réemploi des matériaux »

L'approche environnementale de la RE2020 va obliger les professionnels à prendre en compte le cycle complet de vie de tous les produits et matériaux de la construction. Une petite révolution qui fera du bâtiment, à terme, un des modèles de l'économie circulaire, et qui pourrait in fine participer sinon à une baisse, du moins à une stabilisation des coûts de construction.

Entre la RT2012 (réglementation thermique) et la RE2020 (réglementation environnementale), il y a un changement sémantique évident, qui met en lumière une approche totalement nouvelle. Pour mieux appréhender les exigences de cette nouvelle réglementation, Acteurs Immo a fait appel à un éminent spécialiste, Maxime Jaymond, qui a créé plusieurs bureaux d'études et qui est à la tête de « New Energie Concept », une structure qui réalise des études thermiques et des ACV (analyse du cycle de vie), l'outil le plus abouti aujourd'hui en matière d'évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux.

Dans quel contexte arrive cette RE2020 et de quelle manière sommes-nous passés de la RT2012 à la RE2020 ?

C'est la première question à laquelle Maxime Jaymond se propose de répondre lors du déjeuner débat du 26 avril dernier. « Quand ils ont élaboré la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en 2015, les pouvoirs publics ont pris conscience qu'un quart des émissions

de CO2 sont dus aux consommations d'énergie dans les bâtiments et que 44 % de l'énergie globale consommée provient du secteur du bâtiment (les transports en consommation 31,3 %). Et donc, si on veut agir sur les émissions de gaz à effet de serre, le bâtiment est un secteur sur lequel il est essentiel d'intervenir ».

En 2015, cette loi pour la croissance verte instaure un objectif pour les bâtiments neufs : être des constructions à énergie positive et à faible impact sur le climat sur l'ensemble du cycle de vie. « Cette ambition a été renforcée en 2018 par la loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) qui initie la RE2020, puis, en 2019, par la loi Énergie Climat qui instaure un objectif de neutralité carbone et en 2021 par la loi Climat et Résilience qui fixe la ligne directrice des moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif en 2050 ».

Cette dernière loi termine de mettre à jour le code de l'énergie qui détermine plusieurs cibles : « baisser drastiquement le recours aux énergies fossiles, augmenter les énergies renouvelables, baisser la part du nucléaire, veiller à maintenir la souveraineté énergétique, favoriser le stockage de l'électricité et développer l'hydrogène bas carbone ».

Dans le cadre de la loi, la RE2020 vise quant à elle 3 objectifs : donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie, diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments et garantir le confort en cas de forte chaleur.

« Cette RE2020 s'inscrit totalement dans le dispositif du Plan de Relance du gouvernement lancé à l'automne 2020. Le recours à l'hydrogène comme énergie alternative est clairement identifié comme une priorité. Une consultation nationale est lancée le 1^{er} juin 2021, la première centrale à hydrogène vert du monde est inaugurée en France le 30 septembre 2021, et la stratégie nationale hydrogène est l'un des principaux objectifs dans le cadre du plan France 2030. C'est effectivement le moyen de stocker différemment l'électricité. » Maxime Jaymond précise que cette stratégie s'inscrit également dans **une volonté de renforcer la souveraineté de la France** en matière d'énergie et de maîtrise de la ressource. « Au milieu de tout ça, précise-t-il, il y a toujours l'ITER, ce projet mondial lancé en 1985 et qui devrait arriver à maturité dans 5 à 15 ans. Son arrivée pourrait permettre une mutation de nos usages énergétiques ».



Plus de 50 adhérents d'Acteurs Immo réunis le 26 mars 2022 à l'Espace Jouenne

Comment la RE2020 peut-elle répondre aux enjeux environnementaux et quels sont les leviers que nous possédons pour y arriver ?

« On a beaucoup parlé de la création des fiches FDES (Fiche de déclaration environnementale et sanitaire) qui qualifient l'impact environnemental d'un produit de construction ou d'un équipement. **Ces fiches prennent en compte tout le cycle de vie du produit**, depuis la ressource initiale jusqu'à la fin de vie : extraction et transport de la matière première, transformation et fabrication du produit (et donc consommation d'énergie), transport du produit fini, mise en œuvre, phase effective de vie et fin de vie (par destruction, recyclage ou enfouissement). A la fin de tout ça, il peut y avoir prise en compte d'une valorisation. **C'est l'ensemble de tout ce cycle qu'on doit considérer pour analyser l'impact environnemental.** »

La RE2020 se base sur 6 indicateurs pour analyser cet impact. **Trois indicateurs mesurent la consommation d'énergie**, le Bbio (besoin bioclimatique - qui quantifie les besoins en chaud/froid/éclairage du projet), le Cep,nr (la consommation en énergie primaire non renouvelable) et le Cep (la consommation totale en énergie ; primaire et renouvelable). **Deux indicateurs concernent le carbone**, le Ic construction (qui mesure l'impact des matériaux, des équipements et de la phase chantier sur le changement climatique) et le Ic énergie (qui quantifie l'impact des consommations d'énergie sur le changement climatique). Enfin, le « degré/heure » mesure le nombre d'heures et de degrés d'inconfort cumulés en période estivale. Pour ceux qui voudraient plus de détails et de précisions sur toute cette partie technique, Maxime Jaymond propose des consultations en plus petit comité.

Il explique le concept de « **responsabilité élargie du producteur** » qui est l'objet d'une autre réglementation et dont les



Maxime JAYMOND, Président de NEW ENERGIE CONCEPT

objectifs sont concomitants à ceux de la RE2020. « Si on considère que ce sont les matériaux employés qui ont un impact sur l'environnement, l'idée est alors de valoriser et de déconstruire les bâtiments pour réutiliser les matériaux. En d'autres termes, comment employer des matériaux en fin de vie comme matière première du début de la chaîne ? Il faudra alors anticiper la déconstruction en concevant dès la fabrication du matériau les moyens ensuite le démontage. Et il faudra dès lors envisager le moyen de faire des gains d'énergie dès la phase de production (extraction et transformation). En un mot, s'atteler à économiser de la matière et de l'énergie à tous les stades de la vie du produit. C'est la responsabilité élargie du producteur. »

Comment la RE2020 va-t-elle être mise en œuvre ? Quelles sont les échéances, le calendrier, le planning ?

« C'est un sujet qui peut faire mal à la tête. Il faut y aller par petits pas progressifs ». Comme l'aurait dit M. de la Palice, « le déploiement de la RE2020 est fixé par rapport aux dates de dépôt du permis de construire, mais les bâtiments qui ne sont pas soumis à dépôt de permis de

construire doivent également appliquer la RE2020 ».

À partir du **1^{er} janvier 22**, la RE2020 est applicable à tout ce qui est assimilable à un logement, y compris les résidences de tourisme comprenant des espaces de sommeil, des cuisines et des sanitaires. A partir du **1^{er} juillet 2022**, ce sera le tour des bureaux et des bâtiments d'enseignement primaire et secondaire. Enfin, **dès 2023 tout le tertiaire** devra appliquer la réglementation, ainsi que les habitations légères de loisirs (comme les campings, par exemple), certaines extensions et les constructions provisoires. Cependant, **les dates annoncées pour 2023 ne sont pas confirmées à ce jour et peuvent encore être ajustées.**

Des dérogations sont octroyées dans certains cas, avec maintien de la RT2012 jusqu'au 31 août 2022 : si le bâtiment a donné lieu à un contrat de louage d'ouvrage ou un contrat de construction de maison individuelle avant le 1^{er} octobre 2021, si les bâtiments et extensions ont moins de 50m² SHAB, si les extensions de maisons sont comprises entre 50 et 100m² SHAB et si les extensions autres que de maisons, sont inférieures à 150m² et à 30 % de l'existant (SHAB). Un report à janvier 2023 des exigences est indiqué et la RT2012 reste applicable.



Thierry MOALLIC, président d'Acteurs Immo - Maxime JAYMOND, Président de NEW ENERGIE CONCEPT et Nadia DUCLAUT, responsable des évènements et de la communication d'Acteurs Immo

convenable, soit comme procurant un confort relatif (dans les limites d'une certaine fourchette d'inconfort, qui peut pousser l'occupant alors à avoir recourt à de la climatisation par moment), ou bien enfin, être catégorisé non conforme.»

Quel est le coût supplémentaire des exigences de la RE2020 ?

L'info que nous donne Maxime Jaymond, c'est qu'on peut très difficilement le savoir. « Depuis la crise sanitaire et davantage encore depuis la guerre en Ukraine, **il est de plus en plus difficile de pouvoir chiffrer correctement un coût de construction.** On pourrait chiffrer l'incidence directe par rapport aux prix de l'époque RT2012 d'il y a un an et demi, mais en réalité il faudrait actualiser tous les trimestres nos bases de prix sur les marchés effectivement signés. Or, depuis un an, beaucoup d'appels d'offres ne sont pas réellement soldés en raison de la flambée des prix du printemps 2021. **Il y a désormais trop de paramètres non maîtrisables,** une inflation imprévisible, des matériaux de moins en moins disponibles, des prix trop instables et même, parfois, la nécessité de changer de prestation... »

On connaît les critères du Pinel + qui influent considérablement sur le coût de construction, explique Maxime Jaymond, **applicables en 2023 et 2024 :** respect des surfaces minimales par types de logements, présence d'espaces privatifs extérieurs (avec surfaces minimales, là aussi) et double exposition au-delà du T3. « On connaît aussi son incidence sur les critères de performance énergétique et environnementale basés sur l'anticipation du jalon 2025 de la RE2020 (pour les permis de construire qui y sont assujettis) ou sur la conformité au référentiel E+C- pour les permis de construire déposés avant l'arrivée de la RE2020 ».

C'est la même chose lorsqu'on cherche à atteindre un DPE classe A par logement, suivant la date du permis de construire et l'année de vente. La surenchère d'indices basés

-4-

Si on analyse le planning par indicateurs, on voit que l'exigence sur le Bbio va s'appliquer de manière constante dès janvier 2022 pour tous les types de logements et pour tous les bâtiments d'enseignement. En revanche, pour les bureaux il y aura plusieurs périodes, de 2022 à 2024, de 2025 à 2027 et de 2028 à 2030 avec une augmentation progressive de la contrainte à respecter. Le Cep et le Cep,nr sont applicables dès 2022 pour tous les bâtiments avec un seuil à respecter constant également sur la durée. Les indicateurs Ic construction (logements et bureaux) et Ic énergie vont avoir une application progressive, avec des niveaux plafonds qui vont se répartir en plusieurs périodes entre 2022 et 2031 (là encore, Maxime Jaymond, explique que son bureau d'études pourra préciser toutes ces contraintes sur demande).

Il précise qu'« aujourd'hui, on utilise des données par défaut pour mesurer l'impact carbone, mais les années passant, les industriels devront avoir fait des progrès pour avoir des données plus fines et plus précises. C'est pour s'adapter à cette évolution qu'il y a dans la réglementation des périodes de transition pendant lesquelles les contraintes vont progressivement évoluer.»

Comment la RE2020 définit-elle le confort d'été et comment va-t-il falloir le traiter ?

« On travaille sur la notion de degré/heure (DH) qui mesure la durée et l'intensité de ce qu'on appelle « la zone d'inconfort » durant la période d'occupation du logement. Cet inconfort d'été se traduit par un niveau de DH. On peut mesurer de la même façon, avec cette même mesure de DH, toutes les solutions techniques existantes pour améliorer le confort.

Ces mesures permettent de quantifier la réduction d'inconfort que procurent (par ordre croissant d'efficacité, dans une maison type de 90 mètres carrés) des volets roulants automatiques, un bardage ventilé, des brise-soleils, un brasseur d'air ou un puits climatique. **On peut alors choisir la ou les solutions combinées qui permettront d'optimiser le confort d'été.** On mesure de la même façon, les différents systèmes d'ouverture des fenêtres ou la bi-orientation de la maison. »

De cette façon, on va donc déterminer **une nouvelle vision du confort d'été,** selon la mesure de DH qui sera effectuée. « Le logement sera alors considéré, soit comme totalement

sur des référentiels différents revient toujours à la même contrainte, supprimer le gaz ou le ramener au strict minimum sur des solutions hybrides. « *Mais la réalité, c'est qu'il faudrait d'ores et déjà anticiper les contraintes de la RE2025, y compris pour les PC non soumis à RE2020, parce que **les projets de logements qui sont lancés aujourd'hui ne seront vendus très probablement qu'en 2023 ou 2024 et le référentiel E+C- n'est pas cohérent au regard des contraintes imposées.*** »

La politique globale est de réduire l'impact environnemental de la construction neuve. « *On se dirige donc de plus en plus vers le réemploi des matériaux. C'est pour cela que le diagnostic PEMD (produit, équipement, matériaux, déchet) est désormais obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 pour tous les chantiers de démolition ou de rénovation lourde. **Nos pratiques vont évoluer, de la démolition à la déconstruction, pour une approche résolument tournée vers l'économie circulaire.*** »

L'idée force, c'est effectivement que la RE2020 va obliger le secteur de la construction à se pencher très sérieusement sur le réemploi des matériaux, ainsi que sur la réintégration de matières issues de la déconstruction dans la fabrication

des matériaux neufs. Sans cela, le processus de construction deviendra trop cher, voire impossible pour certains modes constructifs, compte tenu des contraintes environnementales. « *Quand on réutilise les matériaux, non seulement on diminue l'impact sur l'environnement que génère leur production, mais on supprime le transport puisqu'on les réemploie sur place. Et on se situe dans des conditions acceptables au regard de la réglementation. Et puis, ce qui ne gâche rien, **c'est aussi un des moyens, plutôt efficace, qui nous permettront de pallier la pénurie de matériaux.*** »

Un intervenant dans la salle se demande si on ne va pas assister alors à **un marché discount du bâtiment**, avec revente de matériaux d'occasion. Maxime Jaymond répond que c'est très possible à la condition expresse que les matériaux en question soient capables de tenir. Il y aura peut-être de nouveaux métiers, mais surtout aussi **de nouvelles façons de concevoir les matériaux**, pour rendre leur réemploi plus fiable.

Michel COUARTOU

Invité

Maxime JAYMOND

Président - NEW ENERGIE
CONCEPT



Son parcours et sa mission

Spécialiste de l'énergie et du bâtiment, Maxime JAYMOND est un véritable autodidacte qui œuvre dans ce domaine depuis plus de 18 ans.

Fondateur d'un bureau d'études en 2006, il collabore ensuite avec ABM Energie Conseil ; il est aujourd'hui à la tête des bureaux d'études New Energie Concept et New Energie Concept qui proposent des audits énergétiques, des études thermiques et environnementales ainsi que la pratique de l'économie de la construction (TCE). Il forme régulièrement tous types de professionnels (bureaux d'études, MOA, MOE, architectes) aux différentes réglementations thermiques du bâtiment. Il est engagé et actif au sein de la maison de l'architecture (Villa ROMEE), l'AICVF et COBATY.

Il est aujourd'hui l'un des meilleurs spécialistes de la récente réglementation environnementale 2020.



Maxime JAYMOND, Président de NEW ENERGIE CONCEPT et Nadia DUCLAUT, Responsable des événements et de la communication d'Acteurs Immo

Acteurs Immo, ce sont des professionnels et acteurs de l'immobilier impliqués

Une volonté de réfléchir ensemble

L'immobilier est un secteur d'activité très riche tant par la diversité des thématiques et des segments qu'il aborde que par les compétences et métiers qu'il réunit.

La composition d'Acteurs Immo reflète cette dimension plurielle en regroupant des professionnels dirigeants de haut niveau d'expertise et de compétences.

Le point commun des membres d'Acteurs Immo est sans aucun doute leur passion pour la discipline et leur volonté de dépasser les seuls intérêts économiques de l'immobilier. Ils sont convaincus de la nécessité de réinterroger la méthode d'intervention et de s'accorder des temps pour réfléchir ensemble lors de moments choisis et organisés.

Une représentation de tous les segments de l'immobilier

Bien entendu, Acteurs Immo n'échappera pas à la règle de réunir les professionnels qui interviennent quotidiennement dans l'immobilier : agents immobiliers, syndics, gestionnaires locatifs, promoteurs, constructeurs, architectes, notaires, etc. Ces professionnels apportent la vision de terrain indispensable à l'analyse du marché immobilier.

Mais ceux qui interviennent en amont ou en aval sont également invités à rejoindre la grande aventure d'Acteurs Immo : urbanistes, géographes, sociologues sans oublier les chercheurs, participent nécessairement aux travaux et aux débats organisés par notre think tank.

Enfin, experts publics comme privés doivent pouvoir s'y côtoyer.

Une réflexion pluridimensionnelle qui décroisonne

Une vision transversale et une approche à 360 degrés

Trop souvent, l'immobilier est abordé de manière segmentée voire cloisonnée où tout se limite à une approche prix/produit.

Or, chacun sait que pour comprendre un phénomène, il convient de l'aborder en tentant d'examiner chaque point qui peut venir l'expliquer.

C'est pour cette raison qu'Acteurs Immo s'efforce de comprendre le fonctionnement du marché immobilier par l'approche à 360 degrés, seule méthode susceptible de donner des résultats.

Des sujets à la fois d'actualité et prospectifs

Libre de toute idéologie et fort de la diversité de ses membres, Acteurs Immo est en capacité d'aborder l'ensemble des sujets qui interrogent aujourd'hui l'immobilier.

À travers les questions traitées, Acteurs Immo concentre ses travaux autour de l'attractivité de la Provence via l'immobilier.

Sans tomber dans l'exhaustivité, notre think tank s'efforce de traiter des sujets aussi importants que :

- La mobilité résidentielle,
- La densité urbaine,
- La sobriété foncière,
- L'étalement urbain,
- La qualité de l'habitat,
- La rénovation énergétique,
- Les changements d'usage,
- L'incidence du télétravail sur l'immobilier,
- La maîtrise des prix de l'immobilier,
- La requalification des centres-villes,
- La construction de logements durables et désirables,
- La conciliation entre qualité environnementale de la construction et confort de vie,
- La place de la maison individuelle,
- La qualité architecturale,
- La notion de logements abordables,
- La mixité entreprises et habitations sur les territoires,
- Les nouveaux services à intégrer dans l'immobilier de bureaux,
- L'innovation dans l'immobilier,
- La RE 2020.

Notre ambition

Être conscient des enjeux

L'immobilier, dans toute sa diversité, participe activement à l'attractivité et à la richesse de la Provence. Il permet de loger des habitants comme des entreprises, c'est dire son importance économique et sociale.

Mais aujourd'hui plus que jamais, l'immobilier doit faire face à de nombreux défis qui, d'un certain point de vue, peuvent paraître contradictoires. Il s'agit de produire des logements pour le plus grand nombre tout en respectant une sobriété foncière.

Il convient également d'accroître la qualité du parc existant, résidentiel comme tertiaire pour en améliorer la performance énergétique mais également l'usage.

Ce même immobilier doit anticiper le vieillissement de la population et tenir davantage compte du handicap s'il souhaite développer son accessibilité.

Ces nouvelles exigences permettront-elles de maîtriser les prix de l'immobilier afin d'épargner les finances des particuliers comme celles des entreprises ?

La crise sanitaire vient également tout bousculer et exige sans aucun doute d'accélérer les mutations auxquelles nous sommes confrontés. L'impact de la massification du télétravail sur le logement et l'immobilier tertiaire illustre parfaitement les bouleversements à venir.

Acteurs Immo, un think tank proactif

Est-il possible de faire converger toutes ces contraintes au lieu de les subir ?

Le think tank Acteurs Immo en est persuadé et souhaite, à sa manière, participer à la réflexion et à la recherche des solutions pour la Provence.

Pour ce faire, les membres d'Acteurs Immo proposent une méthode basée sur la confrontation d'idées et l'échange d'expériences entre les acteurs de l'immobilier provenant de tous les horizons.

L'objectif d'Acteurs Immo est d'aborder l'immobilier par une approche transversale, en évitant les raisonnements en silo. Comment penser l'immobilier s'il n'est pas mis en relation avec l'emploi et les transports ?

De ce fait, les réflexions menées par notre laboratoire d'idées revêtent un caractère pluridimensionnel, de telle sorte que les sujets sont traités simultanément sous les angles économiques, sociologiques, juridiques et techniques.

C'est ainsi qu'Acteurs Immo entend pouvoir identifier les leviers de progrès et dégager une vision prospective de l'immobilier de notre territoire.

Un programme annuel complet au service du débat et de l'échange

L'ADN d'Acteurs Immo est l'échange et la confrontation d'idées en lien avec l'immobilier.

Afin de permettre aux membres de faire part de leurs expertises et points de vue et d'entendre ceux d'autres acteurs de l'immobilier, Acteurs Immo leur propose un programme annuel constitué principalement de conférences-débats et de déjeuners d'actualité.

Des conférences-débats trimestrielles

Acteurs Immo fait le choix d'ériger les conférences-débats trimestrielles comme le fer de lance de son action.

En effet, elles sont de formidables opportunités pour mettre en lumière l'immobilier et faire naître des échanges entre professionnels issus d'horizons différents.

Au-delà du thème choisi en amont par le conseil d'administration d'Acteurs Immo, en lien avec ses membres, il s'agira de mettre en scène des spécialistes et experts locaux et nationaux du sujet à traiter auxquels, dès que possible, sera associé un grand témoin. Autant que faire se peut, des expériences immobilières réussies seront mises en exergue afin de comprendre comment les dupliquer.

L'essentiel n°3

Des déjeuners d'actualité immobilière

-7-

Plusieurs fois par an, lors d'un déjeuner, les membres d'Acteurs Immo ont le plaisir de se retrouver afin d'échanger sur l'actualité nationale et locale de l'immobilier. Une personnalité de l'immobilier ou un membre d'Acteurs Immo peut y présenter :

- Une nouveauté réglementaire ou technique,
- L'arrivée d'une nouvelle opération d'urbanisme sur le territoire,
- Une étude particulièrement importante pour le secteur,
- La conjoncture immobilière nationale et locale,
- Toutes informations de nature à intéresser les membres du think tank.

Un accès aux travaux du think tank

Acteurs Immo se caractérise par la réflexion que mènent ses membres sur l'ensemble des sujets de l'immobilier.

Les travaux ainsi conduits en conférences-débats, déjeuners d'actualité ou autres, ne peuvent avoir une utilité et un réel impact que dès lors qu'ils font l'objet d'une transcription écrite accessible de manière dématérialisée par les membres du think tank.

Contact

Courriel : acteursimmo@gmail.com

Réseaux sociaux

Twitter : @ActeursImmo - LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/acteurs-immo/>